

**Commune de
Vuillafans**

Procès-verbal du conseil municipal
du vendredi 26 mars 2021

Date de convocation : 22/03/2021

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 12
 Nombre de membres absents excusés : 3

Le vendredi 26 mars 2021 à 20 h 30, le Conseil Municipal de Vuillafans dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en lieu habituel, sous la présidence de Claude CURIE, Maire.

Membres présents : Claude CURIE, Yves GAMELON, Bernard WOZNY, Rémi JEANNINGROS, Sylvie PERRET-GENTIL, Anne-Lise BOESINGER, Céline BOUVERET, Patrick CHANUSSOT, Marie-Thérèse CRETIN GUTH, Alain KIBLER, Stéphane MEREL, Olivier THOURIN.

Absents excusés : Michelle HOUSER (procuration à Bernard WOZNY), Jean-Benoit LAMBERT (procuration à Stéphane MEREL), Benjamin DOLE.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

Sylvie PERRET-GENTIL est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour quatre autres délibérations. Une délibération pour renouveler à compter du 1er avril (date d'ouverture du camping), le contrat en CDD de la régisseuse Béatrice MURPHY. Deuxième délibération pour l'accord du devis de Art et Fenêtres pour la porte d'entrée du comptoir FAM'EST. Troisième délibération pour accord suite à la demande de rachat de l'épareuse. Quatrième délibération pour l'accord du devis de la Sté BALANCHE pour l'installation d'un transmetteur d'alarme incendie au gîte.

1°) – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 février 2021

Le conseil à l'unanimité des membres présents approuve le compte rendu du conseil municipal du 26 février 2021.

2°) – Délibération pour autoriser M. le Maire à signer le bon d'adhésion à L'association F.R.H.P.A. (Fédération Régionale de l'Hôtellerie de Plein Air)

M. le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation de signer la demande d'abonnement pour adhérer à l'association Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air de Bourgogne Franche-Comté pour le camping-Gîte du Pré Bailly. La cotisation s'élève à 176,00 euros par an et nous donne la possibilité d'avoir des conseils et des appuis pour la gestion de notre camping.

Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents

3°) – Délibération pour instaurer la gratuité des loyers dans le cadre de la restructuration de la salle des fêtes et la création d'un espace dédié aux professionnels de santé qui occupera le 1er étage de ce bâtiment

M. le Maire demande au conseil d'annuler la précédente délibération fixant le montant des loyers du futur cabinet médical prise le 30 octobre 2020. Il précise que dans le cadre de la rénovation de la salle des fêtes, il sera créé à l'étage plusieurs cellules pour des professionnels de santé. Après étude auprès des institutions, il est nécessaire de rendre gratuit la mise à disposition des espaces de santé créés au 1^{er} étage, cette démarche nous permettra d'obtenir un maximum de subventions possibles de la part des financeurs institutionnels. Par contre toutes les charges de fonctionnement resteront à la charge des locataires futurs, par contre la commune se réserve le droit de revoir cette position dans un délai de 5 ans, compte-tenu de l'évolution possible de la situation financière de la commune au regard de ce bâtiment. Après un tour de table.

Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

4°) – Délibération pour fixer le prix du stère de bois vendu par la commune dans le cadre de l'affouage 2020, réalisé au lieu-dit « Tangelet » cet automne

M. le Maire informe le conseil que l'affouage décidé à l'automne 2020 au lieu-dit « Tangelet » est totalement terminé. Il précise que 8 coupes ont été réalisées pour un total de 115 stères de bois. Nous proposons un tarif de 15,00 euros le stère.

Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

5°) – Délibération pour valider le devis de la Sté S.E.D.I. pour la réalisation de la reliure des actes d'état civil (2010/2019)

M. le Maire informe le conseil que les archives relatives aux actes d'état civil, doivent faire l'objet d'une reliure pour regrouper les années 2010 à 2019. La Ste S.E.D.I propose de réaliser ce travail pour la somme de 297,00 euros TTC.

Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

6°) – Délibération pour renouveler à compter du 1er avril (date d'ouverture du camping), le contrat en CDD de la régisseuse Béatrice MURPHY

Suite à l'ouverture du camping/gîte du Pré Bailly au 1^{er} avril 2021, M. le Maire informe le conseil que nous devons procéder à l'embauche de la régisseuse du camping municipal pour la saison 2021. Le Maire propose la candidature de Mme Béatrice MURPHY qui offre les qualités essentielles pour tenir ce poste, c'est un Contrat à Durée Déterminée qui couvrira la période 1^{er} avril 2021 au 31 octobre 2021. L'intéressée sera présentée aux services de la Trésorerie d'Ornans et fera la demande de cautionnement selon les directives :

Art R 1617-4 à R 1617-5-2-II du code général des collectivités territoriales (CGCT), Arrêté du 03/09/2001, relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, instruction codificatrice n°06-031-A-B-M di /04/2006, relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

7°) – Délibération pour demande d'accord sur le devis Art Fermetures pour la porte d'entrée du comptoir FAM'EST

M. le Maire informe le conseil que nous devons terminer la réhabilitation de la cellule du Comptoir de la Loue, mise à la disposition de Fam'Est Habillé, pour cela il convient de procéder à la fourniture et pose d'une porte d'entrée, le travail va être réalisé par la Ste Art et Fenêtres pour un montant de 2257,80 euros TTC. M. Stéphane MEREL s'abstient concernant le vote de cette résolution, les autres membres du conseil donnent leur accord.

8°) – Délibération pour vendre l'épareuse suite à une demande de rachat

M. le Maire informe le conseil que L'entreprise EURL PEPIOT se propose de racheter l'ancienne épareuse Rousseau pour la somme de 500,00 euros. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

9°) – Délibération pour accord du devis le la Sté BALANCHE pour installer un transmetteur d'alarme incendie au gîte

M. le Maire informe le conseil que suite au contrôle réalisé par la commission de sécurité en 2020, nous avons l'obligation d'avoir un renvoi des alarmes incendie au responsable de la gestion du gîte du Pré Bailly. Avec l'ouverture du camping au 1^{er} avril, l'entreprise Balanche propose de réaliser la fourniture et l'installation d'un transmetteur téléphonique sur la centrale incendie du gîte pour un montant de 1153,68 euros TTC. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses :

1. L'opération village propre sera réalisée le **samedi 17 avril 2021, rendez-vous à 8 h 30 devant la mairie**. A l'issue de la collecte pour cause sanitaire il n'y aura pas de barbecue. Nous comptons sur vous, venez nombreux et masqués, les gants et les sacs poubelles vous seront distribués.
2. Incivilités de la jeunesse : Suite à plusieurs méfaits de jeunes mineurs dans le village; les parents seront convoqués.
3. Le club rétro-mobile a demandé l'autorisation de faire une manifestation à Vuillafans en juin, l'accord de principe leur a été donné suivant les consignes sanitaires du moment.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôt la séance.

Le Maire, Claude CURIE

BOESINGER Anne-Lise	BOUVERET Céline	CHANUSSOT Patrick	CRETIN-GUTH Marie-Thérèse	CURIE Claude
DOLE Benjamin	GAMELON Yves	HOUSER Michelle	JEANNINGROS Rémi	KIBLER Alain
LAMBERT Jean- Benoît	MEREL Stéphane	PERRET-GENTIL Sylvie	THOURIN Olivier	WOZNY Bernard

